

## POURQUOI ACHETER DANS LE NEUF ?



**L'achat d'un bien immobilier neuf dispose de nombreux avantages par rapport à l'ancien.**

Offrant ainsi, une meilleure qualité du bâti, des économies d'énergie, garanties, avantages fiscaux...

### DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

Acheter un appartement neuf est une solution clé en main en effet à la livraison, vous pouvez immédiatement poser vos meubles et y habiter, alors que l'ancien nécessite parfois des travaux avant d'y poser ses valises. Les logements neufs bénéficient d'une conception harmonieuse et d'un agencement optimisé des volumes.

Ainsi, la surface habitable est ainsi réellement exploitée dans les moindres détails.

Il est souvent même possible de personnaliser son logement avant la construction grâce aux Travaux Modificatifs Acquéreurs (TMA)

Un appartement neuf assure un confort durable grâce à la qualité des matériaux de construction.

L'amélioration de la qualité de vie repose notamment sur une isolation phonique et thermique efficace dans le respect des normes actuelles.

La sécurité est renforcée par la surveillance des accès aux résidences. Enfin, une multitude d'aménagements pratiques facilitent la vie quotidienne : parking en sous-sol et stationnements aériens, local à vélo, espaces verts privatifs paysagers, etc.



**Prenez simplement rendez-vous avec l'un de nos consultants  
et posez lui toutes vos questions : 01 41 49 00 00 - 06 27 56 39 07  
[consulting@imax.fr](mailto:consulting@imax.fr)**



## DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ...

Grâce à des normes de construction exigeantes et vertueuses comme par exemple NF Logement démarche HQE, un programme immobilier neuf respectera ainsi l'environnement en réduisant notamment les

dépensés énergétiques. Un appartement neuf disposera de plus de confort et d'une meilleure isolation notamment avec la norme RT 2012. Cela vise à améliorer la qualité de l'habitation pour la rendre plus autonome en énergie par l'utilisation d'énergie renouvelables, sans oublier le traitement des pertes de chaleur et de l'étanchéité à l'air et par l'optimisation des surfaces vitrées en utilisant la lumière et le chauffage naturel.

La norme RT 2012 vise ainsi à réduire par trois la consommation d'énergie primaire par rapport à la précédente réglementation. Cette consommation d'énergie réduite a un impact positif pour l'environnement tout en réduisant votre facture d'énergie.

## JUSQU'À DIX ANS DE GARANTIE APRÈS LA CONSTRUCTION

Il existe 3 types de garanties constituant pour l'acquéreur une véritable sécurité.

1. La garantie de parfait achèvement couvre les dommages pouvant apparaître durant la première année après la livraison du bien.
2. La garantie biennale, couvre les équipements démontables comme par exemple les radiateurs, les portes, la robinetterie, etc. et cela pendant les deux premières années.
3. La garantie décennale couvre les malfaçons touchant la structure du bâtiment sur une durée de dix ans.



## IMMOBILIER NEUF : DES FRAIS DE NOTAIRE RÉDUITS

Lors de l'achat d'un appartement neuf en Vente en l'état futur d'achèvement - VEFA, les « frais de notaire » sont réduits compter environ 2 à 3 % du prix de vente, alors qu'il faut table sur 6 à 7 % dans l'ancien.